



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 98095

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la préparation du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE). L'examen de la réalité démontre en effet que la préparation de ce diplôme relève d'un véritable parcours du combattant. D'une part, les candidates se voient contraintes de suivre une formation dont la durée effective de formation - plus de 70 heures - est anormalement supérieure à la durée légale du congé pour VAE et, d'autre part, la validation de modules propres à évaluer l'aptitude à pratiquer des soins s'avère extrêmement difficile à atteindre. Considérant de fait qu'une grande majorité des candidates sont issues de structures de la petite enfance, elles ne peuvent raisonnablement justifier d'aucun acquis, ni d'aucune expérience en matière hospitalière ou de santé. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement entend mettre fin à l'incohérence d'une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98095

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 426

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)